



Section du Bas-Rhin
Direction Régionale des Finances Publiques

Téléphone : 03 88 56 55 60
fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgifip-sd.fr/067/>

Compte rendu du CTL (visio) du 13 janvier 2022 (2^{ème} convocation) :

Retrouvez la **déclaration liminaire** *FO DGFIP 67* sur notre site web local.

Transfert de la mission de relance amiable des déclarations de succession du SDE vers le PCRP

Le délai entre le décès et la 1^{ère} relance a augmenté. La relance est désormais ciblée sur les enjeux. La direction estime que cela relève plus d'une mission de contrôle que de gestion. 1 emploi C transféré du SDE vers le PCRP.

En réponse à la question de FO DGFIP 67, le responsable du PCRP nous a bien confirmé que précédemment c'était la FI (Fiscalité immobilière) qui était chargée de cette question.

Autrement dit, la FI a été fondue dans le PCRP, la mission relance amiable transférée au SIE, dont la partie enregistrement a été fondue dans le SDE : après toutes ces restructurations, la mission de relance amiable revient à son point de départ...!!! A la DGFIP, faire et défaire, c'est toujours travailler...

Précision apportée par le responsable du PCRP : le ciblage de la relance modifie la donne.

Votes : Abstention : *FO* - SFP-CFDT - Pour : CGT

FO s'est abstenue parce qu'il s'agit d'un retour en arrière (pourquoi l'avoir supprimé à la FI ?) et parce que les moyens n'ont pas été donnés au SDE (ah les suppressions d'emplois ! Ah la rupture de lien entre les charges et les emplois !!)

Une organisation syndicale a quitté le CTL à l'issue de ce point à l'ordre du jour. Les élus *FO DGFIP 67* sont restés. Dans cette période de fortes restructurations et de suppressions d'emplois encore massives, nous souhaitons encore plus mettre la direction face à ses contradictions et à ses responsabilités.

SITUATION des EMPLOIS de la DRFIP pour 2022

Nos 7 sujets d'intervention étaient posés dans notre liminaire ! Ci-dessous les réponses de la Direction :

- **Double peine** : la Directrice n'était pas d'accord avec notre constat concernant le fait que la majorité des services restructurés perdaient 1 emploi. Nous lui avons égrainé la liste (voir le tableau correspondant joint)... Les faits sont têtus...!

- **Suppressions d'emplois PLF** : La différence de compréhension des tableaux tient peut-être au mélange des chiffres bruts et nets, entre suppressions PLF et transferts d'emplois PLF pour lesquels il n'y a pas forcément de fléchage. Pour la Direction, l'essentiel c'est que le chiffre global soit bon. Comme elle l'avait laissé échapper l'année dernière (voir [notre CR 2021](#)), le reste c'est de la cuisine interne.

Mais grâce à notre intervention, nous avons appris que le Délégué Grand Est disposait d'une **marge de manœuvre** (donc d'un volant d'emploi à distribuer!?!), qui du coup, modifiait les chiffres locaux du PLF...Ainsi, le Délégué du DG a octroyé au Bas-Rhin + 2 IDIV HC, + 4C et +2A, mais en échange de -1B et -1C... (donc en net, +4C-1C = +3C).

- **Justification de la reprise d'emplois d'inspecteur au lieu de le transférer comme les autres emplois (SIP Saverne, SIE Strasbourg)** : la Direction a souhaité harmoniser l'encadrement par structures...mais surtout, et ce que nous voulions lui faire dire, il fallait financer la création de postes de CDL !!

Autrement dit, les restructurations, y compris les créations de postes comme les CDL, doivent se faire en déshabillant Paul pour habiller Pierre !!

- **Les emplois d'inspecteurs de Brumath et de Niederbronn** : chassé-croisé entre la Direction et FO

La Direction : Ces deux emplois sont transférés à Haguenau.

FO : Mais alors d'où vient l'emploi implanté à Bischiller ?

La Direction : Du pot commun, c'est un emploi non fléché !!

FO : Mais comme il n'y a qu'un emploi implanté au SGC de Haguenau, il y aura un inspecteur qui restera sur le carreau...et il ne pourra donc pas exercer sa priorité pour suivre sa mission ... !!!

Direction : Mais si, il pourra ! L'inspecteur le plus jeune pourra suivre sa mission mais comme son emploi est supprimé il devra faire une autre demande de mutation.

FO : Mais il n'y a qu'un mouvement, au 1^{er} septembre.. .

Direction : Il pourra exercer sa priorité mais on lui demandera de compléter sa demande pour trouver une autre affectation.

FO : Donc concrètement il ne pourra bénéficier de sa priorité...

Direction : De toute façon, il y a un inspecteur qui part en retraite, ça réglera le problème.

FO : Mais vous avez déjà affecté un inspecteur stagiaire pour le remplacer...

Direction : (blanc)...Je ne sais plus...

FO : Si, si, on vous le confirme, c'est sur Ulysse !

Direction : (blanc)...Alors, si c'est lui le plus jeune, il devra partir et ça réglera le problème des deux inspecteurs

FO : Mais vous venez de l'affecter !

Direction : Au moment de l'affectation, il y avait un emploi qui allait devenir vacant. L'exercice emploi consiste à s'occuper des chaises, pas des personnes, ça c'est le rôle du mouvement de mutation.

Voilà le type d'échange, ubuesque, surréaliste mais tellement significatif, que nous pouvons avoir parfois avec la direction et qui nous laisse un **goût amer** : l'humain n'a plus d'intérêt pour la Direction qui ne se préoccupe que de chaises (qui pour elle matérialise les emplois). **Les effets des restructurations sur les agents ne sont pas regardés, anticipés, étudiés, connus**. Malheureusement, ce n'est pas une nouveauté, nous l'avons constaté tout au long du NRP... Sur ce dossier, nous avons pu vérifier que les **éléments RH ne sont ni anticipés ni maîtrisés** ! Ce qui va conduire un agent à se retrouver sans emploi... par inadvertance...

- **Quels SIE financent les 2 emplois transférés au Pôle National et au centre de contact des professionnels** : Haguenau et Molsheim.

- **Antenne de Sarre-Union** : Nous avons demandé à la Direction s'il y avait possibilité d'au moins garder le nombre d'emplois actuels du SIP de Sarre-Union à l'antenne, certains collègues de l'actuel SIP Saverne antenne de Haguenau souhaitant y venir (voir [compte rendu du 22/11/21](#)). De plus, nous avons également rappelé le surnombre d'agents C à la Trésorerie de **Bouxwiller** (nous avons dû rappeler que ce surnombre était une décision de l'administration et que les agents n'avaient pas à en payer les conséquences) : à défaut d'arriver au SGC de Sarre-Union, une affectation à l'antenne du SIP pourrait les intéresser.

Pour mémoire, un contractuel a été recruté au SIP Sarre-Union et occupera un des emplois de l'antenne. *Les élus FO* s'étaient élevés contre ces recrutements alors que des demandes de mutation d'agents statutaires sont en gestation (voir notre [compte rendu du CTL du 22/11/21](#)).

La Direction s'est dite étonnée car, pour elle, il y avait des départs annoncés et elle pensait qu'elle aurait du mal à combler les emplois à Sarre-Union...

La Direction a reconnu ne pas avoir évalué la situation des agents C de Bouxwiller (après avoir reconnu ne pas avoir eu connaissance que 2 agents de Haguenau pouvaient être intéressés par l'antenne, ça commence à faire beaucoup...). Là aussi, quel sens de l'anticipation !

Pour le recrutement contractuel, la Direction estime que ça n'a rien à voir avec l'exercice emploi, il peut donc y avoir interférence...

La Direction a continué de parler de chaises, **FO**, de personnes !!! Elle a, à nouveau, précisé que l'humain, c'est pour les mutations, après application des règles de gestion ! Pour nous l'humain, ça doit être 365 jours /365 !

- **Des contrôleurs stagiaires affectés en SIE vont-ils perdre leur emploi du fait des suppressions ?** : Depuis 2018, cela s'est produit qu'une fois et cela peut se reproduire.

Déjà en décembre, nous avons posé cette question au CTL. Un mois plus tard, la Direction a-t-elle regardé la situation ? Pas du tout ! Ah oui c'est vrai, c'est l'exercice emploi, la direction s'intéresse donc aux chaises, pas aux personnes...Le problème sera donc vu en juin par la Direction...Là encore, quel sens de l'anticipation !!

Questions de Solidaires :

- le NRP a-t-il été pris en compte pour supprimer les emplois ? La Direction a répondu oui...mais nous on en doute fort au vu des réponses ci-dessus. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

- SIE Strasbourg, ex-Illkirch : réponse déjà donnée au dernier CTL du 13/12/21 (voir [compte rendu](#)) en réponse à notre question : fusion des structures d'abord, puis suppression des emplois et identification des personnes concernées par un éventuel surnombre en fonction des départs connus entre le 01/01 et le 01/09.

Question CFDT : CDL – 3 emplois inspecteurs basés à Schirmeck, La Petite Pierre Bouxwiller, Sarre-Union, Affectation au 01/09/22 suite à appel à candidature national en cours car pas de candidats locaux.

Vote des élus du personnel : contre : FO, CFDT, SFP.

[Les thématiques de QUESTIONS DIVERSES soulevées par les élus FO](#)

- **La situation de la crise sanitaire dans le 67** (la Direction avait prévu de faire un point) :

Depuis le 08/11/21, 97 cas déclarés (dont 41 depuis le 03/11, 48 cas en décembre, 8 en novembre) alors que 55 cas déclarés du 08/11/20 au 08/11/21.

3 AA vulnérabilité seulement actuellement.

Le recensement se fait 3 fois par semaine.

- **Télétravail** : Les élus FO sont revenus sur la situation de 2 services (1 au cours des débats, l'autre en question diverse) pour lesquels les responsables ne respectent pas les consignes de janvier de manière flagrante et, de façon générale, sont extrêmement réticents au principe du télétravail (TT), accumulant les embûches pour les agents (non demandes de matériels, refus oraux de TT pour des motifs non probants...).

Sur le **TT sous protocole**, la Direction nous a réaffirmé sa volonté de le développer, y compris pour les cadres, y compris pour les chefs de service eux-mêmes.

Sur le **TT exceptionnel** en janvier, la Direction a repris les plannings et rappelé à l'ordre le chef de service n'ayant octroyé ni jour de TT supplémentaire ni nouvelle autorisation de TT supplémentaire. De nouveaux matériels ont été distribués. Nous avons compris que la direction a regardé la situation dans l'ensemble des services...

S'appuyant sur le taux de 49 % de télétravailleurs à 3 jours au moins dans le réseau (hors DG et DNS), **FO** a demandé la situation du Bas-Rhin : la Direction n'a pu nous donner de taux mais a indiqué qu'il y avait eu 818,5 jours de TT la 1ère semaine de janvier pour 401 agents, soit environ 2 jours/agent. La Direction a reconnu « **nous ne sommes pas bons...** » (c'est d'autant plus vrai qu'il y a 895 agents équipés en TT...) et indiqué qu'elle allait revenir vers les chefs de service.

Pour toutes difficultés sur le TT sous protocole ou exceptionnel, **faites appel à FO DGFIP 67**, nous intervenons et pouvons vous obtenir satisfaction !

Rappel : FO DGFIP défend le TT volontaire et défend les collègues souhaitant télétravailler, dans le cadre de la préservation du collectif de travail.

- **Molsheim** : Concernant les **fissures** apparues récemment dans le bâtiment, la Direction nous a rappelé qu'elle avait sollicité un rapport de structure avant l'installation du SDIF. Le bâtiment bouge et travaille. Une équipe a enlevé 1 documentation déposée « sauvagement ». D'après la Direction, le bâtiment ne présente aucun risque. Nous avons tout de même sollicité l'envoi d'un spécialiste bâtimentaire non DRFIP.

Concernant l'**accueil**, un nouveau cheminement va voir le jour entre le bureau de l'antenne du SIP et l'espace accueil par percement d'une cloison en 2022 afin de permettre un accès direct.

S'agissant du positionnement du bureau d'accueil, nous avons relayé le sentiment des collègues et rappelé le rapport de visite du CHSCT : cet accueil est mal positionné, favorise les tensions entre usagers et laisse les collègues dans les courants d'air ! La Direction découvrant le problème (???!!!) elle se rendra sur place prochainement.

- **SGC Erstein** : Le service a vu l'affectation de nombreux nouveaux agents en 2021 et verra le départ de 7 agents en retraite en 2022. Ca n'a pas empêché la Direction de supprimer 1 emploi, provoquant l'émotion des collègues qui n'avaient pas ménagé leur peine pour maintenir les résultats. La Direction a reconnu qu'il est plus facile de supprimer 1 emploi quand il y a des départs en retraite à venir...et que le fait que le SGC soit déjà au complet a pesé...Nous avons bien évidemment demandé à la Direction une attention particulière et un soutien au moins jusqu'au mouvement de mutation du 01/09.

- **HUS** : Suite à notre HMI du 07/12/21, nous avons fait remonter les demandes et revendications des collègues. Notre mail étant resté sans réponse...nous y sommes revenus en CTL !

Nous transmettrons directement aux collègues concernés les réponses de la Direction. En cas de soucis, grands ou petits, dans votre service, n'hésitez pas à nous le signaler !

- **Brumath** : Le service RH ne s'est pas encore déplacé, car il n'y avait pas urgence pour la Direction, la fermeture n'intervenant qu'en septembre, mais le fera avant la campagne des mutations locales.


- Tournage de « **Les Walkyries** » à la DRFIP : la rétribution sera de 1500 €. La Direction espère que cette somme nous reviendra depuis le budget général, pour améliorer les conditions de travail.

Le CTL en visio commencé à 9H s'est terminé à 13H40.

Le 4 mars aura lieu le CTL consacré au Fonds d'amélioration du cadre de vie.

**Vos élus à ce CTL: José-Luis PEREIRA, Marina FUNCK, Virginie BRACHET,
Marie-Claire SAIDOU**

A vos côtés, de votre côté

Section FO DGFIP 67 fo.drifip67@dgifip.finances.gouv.fr		BULLETIN D'ADHESION	
à retourner à :		Section FO DGFIP 67 - DRFIP	
site local : www.fo-dgifip-sd.fr/067/	NOM :	PRENOM :	
site national : www.fo-dgifip.fr/	GRADE :	Echelon :	Indice :
	AFFECTATION :		
déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP			
Fait à :	le		
	(signature)		
→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant			
Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25			